

UN SERVICE GRATUIT CONFIDENTIEL ET EFFICACE

→ UN RECOURS POUR DES ENTREPRISES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

- ✓ Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- ✓ Un refus de rééchelonnement d'une dette
- ✓ Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- ✓ Un refus de caution ou de garantie professionnelle
- ✓ Une réduction des garanties par un assureur-crédit

→ UNE EXPERTISE DE PROXIMITÉ

105 médiateurs départementaux

→ UN ACCÈS SIMPLE, UN DIAGNOSTIC RAPIDE

- ✓ Le dépôt d'un dossier de médiation se fait sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>
- ✓ L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit du département pour échanger sur ses difficultés et analyser son éligibilité

83%
de TPE

82%
d'entreprises
satisfaites

64%
de taux
de réussite

51000
emplois
préservés

VOTRE ENTREPRISE EST CONFRONTÉE
À UNE DIFFICULTÉ DE FINANCEMENT ?



SAISISSEZ AU PLUS TÔT
LA MÉDIATION DU CRÉDIT